

AGIR

STRUCTURER LES PARCOURS EN SANTÉ MENTALE AU SEIN DES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

UN GUIDE À L'ATTENTION DES
PROFESSIONNELS DES PROGRAMMES
DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)



La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ; contact :
info@anct.gouv.fr

Directeur de la publication : Henri Prévost (ANCT) ; Suivi éditorial : (ANCT) ; Autrices : Pauline Basler (ANCT), Elisa Maume (ANCT) ; Co-auteurs : Frédéric Bourthoumieu (ANCT), Hélène Chapet (ANCT).

Ce guide a bénéficié de la relecture de Psycom¹, organisme public d'information sur la santé mentale.

Nous remercions tous les membres du groupe de travail « PRE et Santé mentale » ainsi que les professionnels de la politique de la ville (délégués du préfets, coordonnateurs et référents PRE) pour leurs contributions.

Contact presse : relations.presse@anct.gouv.fr

Dépôt légal : Mai 2026 ISBN : 978-2-488583-20-6

Notes

¹ Psycom est un organisme public qui informe, oriente et sensibilise sur la santé mentale, afin d'aider les personnes à agir en faveur de leur santé mentale.



INTRODUCTION	4
Pourquoi ce guide ?	4
Constats préliminaires sur les actions du PRE en matière de santé mentale	5
PARTIE 1 : LA SANTÉ MENTALE	7
Mieux comprendre la santé mentale	8
Les ressources et parcours en santé mentale présentés par Psycom	9
Cartographie non-exhaustive des structures de soin et d'accompagnement	10
Les outils et les instances de coordination territoriale	14
PARTIE 2 : LE PARCOURS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LA SANTÉ MENTALE	18
Expliciter la place et le rôle du PRE dans son environnement et dans les parcours en santé mentale	20
Positionnement du PRE parmi les ressources en santé mentale	22
PARTIE 3 : PARTAGER DES EXEMPLES ET OUTILS ÉPROUVÉS POUR STRUCTURER LES PARCOURS EN SANTÉ MENTALE	24
Quelques exemples « classiques » de collaboration entre les PRE et leurs partenaires dans le champ de la santé mentale	25
Des exemples d'actions plus « innovantes »	26
Formaliser les partenariats, établir des conventions	28
Pour aller plus loin : les formations et les programmes ressources	30
Les rapports et avis récemment publiés	33
ANNEXES	35
Fiche : Sophrologie	36
Fiche : Art thérapie	38
Fiche : Psychoéducation	40
Fiches : Psychologue	41
Fiches Formation : Compétences psycho-sociales	44
Fiche Formation : Premiers secours en santé mentale (FPSSM)	48
Fiche Action : Développer ses compétences interculturelles, un atout pour mieux accueillir et accompagner	49
Convention(s) : exemples	51



INTRODUCTION

POURQUOI CE GUIDE ?

Quelques chiffres sur la santé mentale des jeunes et « grande cause nationale »

La santé mentale des jeunes constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique. Depuis la crise sanitaire, les indicateurs montrent une hausse marquée de l'anxiété, de la dépression, de la phobie scolaire et de l'isolement, touchant particulièrement les adolescents et les jeunes adultes. Ces fragilités sont encore plus prononcées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), où les déterminants sociaux — précarité, conditions de vie, rupture des liens sociaux — renforcent la vulnérabilité psychique.

C'est dans ce contexte que la santé mentale a été désignée grande cause nationale en 2025 - et reconduite en 2026 : pour mieux prévenir, repérer et accompagner, mais aussi pour réduire les inégalités territoriales et sociales qui pèsent sur les parcours des jeunes.

Dans quel contexte s'inscrit ce guide

Dans le prolongement des décisions du Comité interministériel des villes du 6 juin 2025, qui fait de la santé mentale des enfants et des jeunes une priorité dans les QPV, un groupe de travail interinstitutionnel et multi-acteurs (psychologues, professionnels de la santé, coordonnateurs des dispositifs de la politique de la ville...) est mis en place, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Ce groupe avait pour mission de dresser un diagnostic précis de l'action des Programmes de réussite éducative (PRE) en santé mentale, de recenser les partenariats existants, de cartographier l'offre mobilisable, de définir un parcours coordonné du repérage à la prise en charge, d'identifier les besoins en formation et de produire les outils facilitant des collaborations durables entre PRE et acteurs de la santé mentale.

Issu de ces travaux, le présent guide a été conçu pour accompagner les professionnels des PRE dans la meilleure compréhension et la meilleure prise en compte des enjeux de santé mentale des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Il vise à clarifier la place du PRE dans les parcours de santé mentale, en complémentarité avec les autres dispositifs et acteurs éducatifs, sanitaires et sociaux. Il propose d'abord un rappel des parcours et du positionnement du PRE, en écho au futur guide destiné aux enseignants élaboré par le ministère de l'Éducation nationale. Il présente ensuite l'organisation territoriale de la santé mentale — Projets territoriaux de santé mentale (PTSM), Contrats locaux de santé mentale (CLSM) et autres instances — afin de faciliter la participation et l'articulation des PRE avec ces dispositifs. Enfin, il valorise les pratiques, projets et outils déjà éprouvés sur les territoires, ainsi que les recommandations issues du groupe de travail et des retours de terrain, pour soutenir les équipes dans leurs actions quotidiennes et renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux familles. Ce guide a été conçu pour offrir des repères clairs et des outils opérationnels aux professionnels, afin de faciliter la compréhension des parcours en santé mentale et d'améliorer la coopération entre les acteurs. Il ne prétend pas couvrir de manière exhaustive l'ensemble des méthodologies de partenariat, ni répertorier toutes les ressources existantes dans ce domaine, qui évoluent rapidement et mobilisent une pluralité d'intervenants.



Une grande partie des informations présentées s'appuie sur les ressources produites par l'organisme public Psycom, reconnu pour la qualité et la fiabilité de ses contenus en santé mentale. Nous vous invitons vivement à consulter directement leurs supports, guides et brochures, ou à prendre contact avec leurs équipes, afin d'accéder aux informations les plus complètes, actualisées et adaptées à vos besoins.

CONSTATS PRÉLIMINAIRES SUR LES ACTIONS DU PRE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE

L'enquête de l'ANCT adressée en septembre 2025 aux préfets de département visait à obtenir des informations sur les actions santé et santé mentale mises en œuvre dans les PRE. Les réponses apportées pour près de 400 PRE permettent d'illustrer et de clarifier la position clé du PRE dans les parcours en santé mentale des enfants et des jeunes.

Le PRE agit avant tout comme un facilitateur de parcours. Il permet :

- de contribuer à l'orientation et au suivi des situations repérées ;
- de développer la prévention et le bien-être, à travers des ateliers sur l'estime de soi, la gestion des émotions ou les compétences psycho-sociales ;
- d'ouvrir l'accès aux soins pour des enfants qui en sont parfois éloignés (diagnostics, consultations spécialisées, troubles dys, etc.).

Ces actions s'inscrivent pleinement dans une logique de **promotion de la santé** et de **réduction des inégalités d'accès aux soins**.

Pour renforcer l'efficacité des parcours en santé mentale, deux niveaux de coopération se distinguent :

1. Des partenariats formalisés, via des conventions avec :

- les **Centre médico-psychologique (CMP) et Centre psycho-médico-pédagogique (CMPP)**, pour la mise à disposition de psychologues ou la participation aux équipes pluridisciplinaires de suivi ;
- les **Maisons des adolescents (MDA)**, pour offrir un lieu d'écoute et d'orientation aux jeunes et à leurs familles ;
- des **associations de psychologues** ou **professionnels libéraux**, pour financer des consultations spécifiques (EMDR², sophrologie, bilans...) ;
- les **CLSM**, pour une coordination territoriale renforcée.

2. Des coopérations opérationnelles, plus souples, avec :

- les dispositifs d'écoute et d'accompagnement (CMP, CMPP-, Points accueil et d'écoute jeune -PAEJ-, Mon soutien psy) ;
- les psychologues de l'Éducation nationale.

Notes

² *Eye Movement Desensitization and Reprocessing* (que l'on peut traduire par «*Désensibilisation et retraitement par les mouvements oculaires*»), est une psychothérapie créée en 1987, par la psychologue et thérapeute comportementale américaine, Francine Shapiro. Cette psychothérapie est reconnue comme un traitement de choix pour le trouble de stress post-traumatique (TSPT), de nombreuses études ont déjà démontré son efficacité. (Institut français d'EMDR \$, <https://www.ifemdr.fr/emdr-6-choses-a-savoir-sur-cette-therapie-qui-propose-de-se-soigner-en-bougeant-les-yeux/>)



Ces collaborations, qu'elles soient formalisées ou non, permettent de **fluidifier les parcours** et de réduire les ruptures d'accompagnement. Plusieurs exemples sont présentés en annexe sous la forme de **fiches actions**.

Les programmes de réussite éducatives mobilisent également des modalités d'action et de collaboration innovantes, locales et adaptées :

- **création de postes dédiés** (psychologue du PRE, référent santé) pour renforcer la coordination ;
- expérimentation de **dispositifs renforcés** comme *Pass Santé PRE +* ou *SAS enfants*³.

Enfin, pour soutenir ces initiatives, plusieurs sources de financement peuvent être mobilisées :

- les crédits de la **commune et de la politique de la ville** (mobilisés par plus de 60 % des PRE) ;
- la **Caisse d'allocation familiale (Caf)**, l'**Agence régionale de santé (ARS)** ou le **Département**, selon la nature des actions ;
- des financements complémentaires (Fond sociale européen -FSE-, Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives -MILDECA-, Caisses primaires d'assurance maladie -CPAM-, Cités éducatives...).

Les PRE trouvent également leur place au sein du **PTSM**, instance qui permet l'élaboration et le pilotage de toutes les actions en santé mentale menées au niveau local par les différents acteurs impliqués.

Notes

³ Voir fiche consacrée aux projets dans la partie « Annexes »



PARTIE 1 : LA SANTE MENTALE



MIEUX COMPRENDRE LA SANTÉ MENTALE

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) intègre la santé mentale dans sa définition de la santé qui est « *un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

La santé mentale est selon l'OMS « *un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté* ».

Psycom rappelle qu'il n'existe pas une manière unique de définir la santé mentale. Elle correspond à l'état psychologique ou émotionnel de la personne, à un moment donné. C'est « une affaire d'équilibre⁴ » puisque chaque personne est en permanence à la recherche d'un équilibre entre les ressources qu'elle peut mobiliser pour se sentir bien, et les obstacles qu'elle rencontre dans son existence. Son état varie du bien-être au mal-être, et vice-versa. Cela, tout au long de la vie.

Quelques clés de compréhension de la santé mentale données par Psycom :

- il est tout à fait possible d'être en bonne santé mentale en vivant avec un trouble psychique. Cela est possible notamment lorsque nous bénéficions de soins, d'un accompagnement et d'un soutien social. C'est ce que l'on nomme le rétablissement ;
- de même, une personne peut ressentir un mal-être, sans pour autant être concernée par un trouble psychique. C'est par exemple le cas lorsqu'on vit un événement déstabilisant tel que le deuil ou la séparation ;
- la santé mentale se consolide ou se détériore en fonction de nombreux facteurs qui relèvent de l'individu et de l'environnement et des conditions de vie.

Psycom produit de nombreuses ressources éclairantes sur le sujet de la santé mentale, et notamment celle des enfants et des jeunes et de leurs parents, qui nécessite des approches spécifiques.

- **La santé mentale des enfants :**
 - Brochure : https://www.psycom.org/wp-content/uploads/2024/04/PSYCOM_Brochures-A5_SM_Enfance_2025_WEB.pdf
 - Page web : <https://www.psycom.org/sinformer/la-sante-mentale/la-sante-mentale-des-enfants/> et <https://www.psycom.org/sinformer/la-sante-mentale/quand-on-a-des-pensees-suicidaires/>
- **La santé mentale des jeunes :**
 - Brochure: https://www.psycom.org/wp-content/uploads/2024/04/PSYCOM_Brochures-A5_SM_Jeunes_2025_WEB.pdf
 - Page web: <https://www.psycom.org/sinformer/la-sante-mentale/la-sante-mentale-des-jeunes/>
- **La santé mentale des parents :**
 - Page web: <https://www.psycom.org/sinformer/la-sante-mentale/la-sante-mentale-des-parents/>
 - Brochure: https://www.psycom.org/wp-content/uploads/2024/04/PSYCOM_Brochures-A5_SM_Grossesse_2025_WEB.pdf
- **Les supports d'information Psycom :** des fiches repères, des affiches, des brochures, etc. à imprimer, afficher, distribuer pour mieux comprendre les fondamentaux de la santé mentale : <https://www.psycom.org/sinformer/nos-supports-dinformation/>

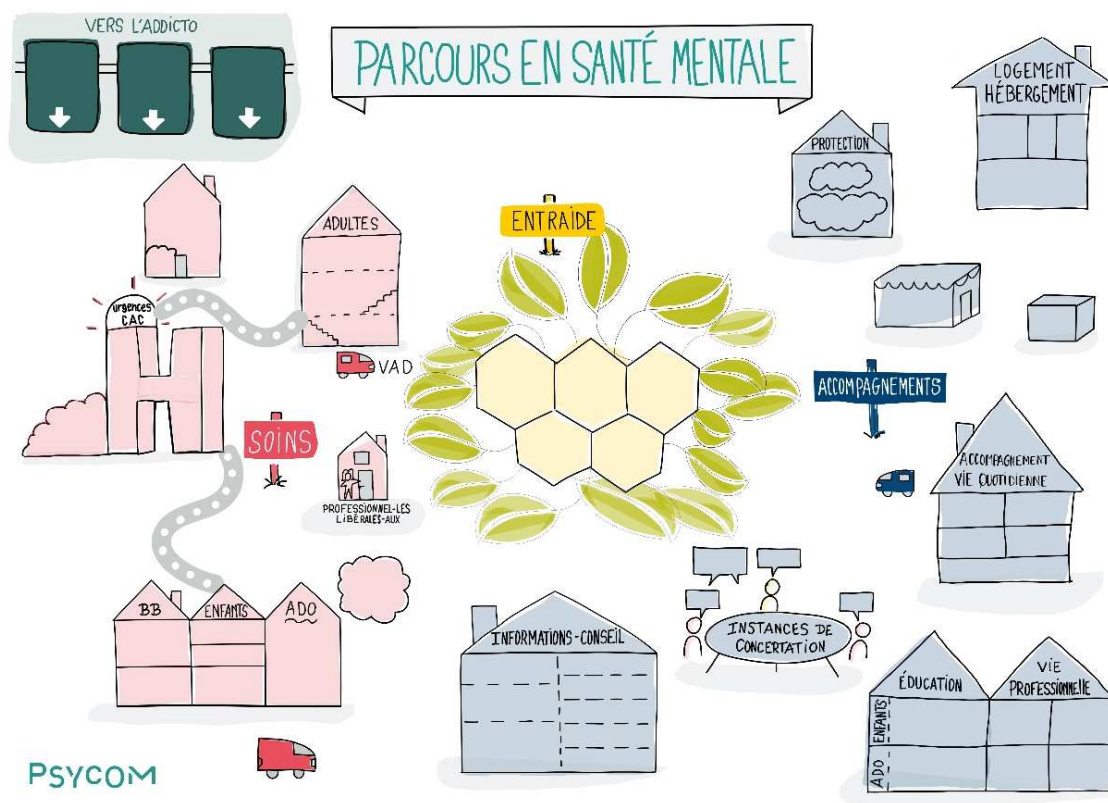
Notes

⁴ Voir la définition complète : <https://www.psycom.org/sinformer/la-sante-mentale/on-a-toutes-et-tous-une-sante-mentale/>

LES RESSOURCES ET PARCOURS EN SANTÉ MENTALE PRÉSENTÉS PAR PSYCOM

Lorsqu'un individu rencontre des problèmes de santé mentale, il est possible de faire appel à différentes ressources du côté du soin ou de l'accompagnement, en fonction des besoins individuels.

Psycom propose le schéma vierge ci-dessous qui donne la possibilité à chaque territoire de répertorier les ressources existantes à l'échelle locale.



Vous avez la possibilité de retrouver un exemple de ce schéma rempli sur le site de Psycom : <https://www.psycom.org/agir/lorientation/les-parcours-en-sante-mentale/>. Il n'y a pas un parcours type en santé mentale mais autant de parcours que de personnes.

Par ailleurs, il est recommandé de coconstruire le schéma avec vos partenaires locaux. Pour cela, Psycom met à disposition sur son site un kit d'animation d'un atelier intitulé « Carte d'orientation », permettant de réunir les acteurs locaux autour de ce sujet et de compléter collectivement le schéma vierge. Les informations sur l'organisation de cet atelier sont disponibles [ici](#).

CARTOGRAPHIE NON-EXHAUSTIVE DES STRUCTURES DE SOIN ET D'ACCOMPAGNEMENT

Pour accompagner et orienter de manière efficace, la majorité des rapports et des avis s'accordent sur l'importance de connaître ses interlocuteurs ou les acteurs pertinents sur le territoire.

Est présentée ci-après une cartographie non-exhaustive des principaux dispositifs et structures de soin et d'accompagnement qui peuvent être recensés sur l'ensemble du territoire national.

Note :

La psychiatrie de secteur constitue le principe d'organisation des soins en psychiatrie en France. Le territoire est découpé en secteurs géographiques, chacun étant confié à une équipe pluridisciplinaire chargée d'assurer la prévention, le diagnostic et le suivi des troubles psychiques pour la population qui y réside. Ce modèle vise à garantir un accès de proximité aux soins et à favoriser la continuité des prises en charge, notamment grâce à un réseau de structures ambulatoires et hospitalières. Pour les équipes du PRE, identifier le secteur psychiatrique de référence permet de mieux orienter les enfants et les familles et de faciliter les liens avec les professionnels de santé mentale du territoire.

Structures	Fonction principale	Public cible	Modalités d'orientation	Nature de l'accompagnement	Ressources mobilisées
Maisons des adolescents (MDA)	Accueil de jeunes (11-25 ans) et leurs familles	11-25 ans (et leurs parents)	Orientation libre ; partenaires scolaire, sociaux, justice	Écoute, information, ateliers, accompagnement et réorientation	Infirmiers ; Psychologues ; psychiatres (ressource limitée - <u>ce n'est pas une structure de soin</u>) ; animateurs ; éducateurs
Points d'accompagnement et d'écoute jeunes (PAEJ)	Écoute, accueil, soutien, orientation pour les 12-25 ans en difficulté	12-25 ans	Accès libre / partenaires	Écoute, soutien ponctuel, orientation	Éducateurs, psychologues, animateurs



Structures	Fonction principale	Public cible	Modalités d'orientation	Nature de l'accompagnement	Ressources mobilisées
<p>Espace Santé Jeunes</p> <p>https://www.fesj.org/</p>	Lieu d'écoute, d'accompagnement et d'information sur la santé	12-25 ans	Accès libre	Prévention, écoute, orientation	Infirmiers Psychologues Travailleurs sociaux
<p>Consultations jeunes consommateurs (CJC)</p> <p>https://www.drogues-info-service.fr/Tout-savoir-sur-les-drogues/Se-faire-aider/Les-Consultations-jeunes-consommateurs-CJC-une-aide-aux-jeunes-et-a-leur-entourage</p>	Accueil de jeunes et entourage autour des conduites addictives	Jeunes / Parents	Orientation libre / partenaires	Entretien, prévention, réduction des risques	Psychologues Addictologues Educateurs
<p>Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)</p> <p>https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-herault/offre-de-service/vie-personnelle/parentalite/le-reseau-d-ecoute-d-appui-et-d-accompagnement-des-parents-reapp</p>	Actions collectives de soutien à la parentalité	Parents	Accès libre	Ateliers, groupes de parole	Médiateurs Travailleurs sociaux Parents
<p>CMP enfants</p> <p>https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/cmp</p>	Prévention, diagnostic et soins en santé mentale pour mineurs	Enfants et adolescents	Prescription ou orientation	Suivi psychiatrique orthophonie psychomotricité	Psychologues Pédopsychiatres Infirmiers



Structures	Fonction principale	Public cible	Modalités d'orientation	Nature de l'accompagnement	Ressources mobilisées
CMP adultes https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/cmp	Accueil, diagnostic et accompagnement en santé mentale adulte	Adultes (à partir de 16 ans)	Orientation médicale	Psychiatrie, psychothérapie	Psychologues Psychiatres
CATTP enfants (*)⁵	Ateliers thérapeutiques et soins de jour	Enfants	Orientation CMP	Thérapies groupales	Psychologues Infirmiers
CATTP adultes (*)	Activités thérapeutiques, maintien du lien social	Adultes	Orientation CMP	Ateliers, remobilisation	Psychologues Infirmiers
Hôpitaux de jour (HDJ) (*)	Soins intensifs en journée	Enfants / adultes	Orientation médicale	Thérapies multiples	Équipe pluridisciplinaire
Centres médico-psycho pédagogiques (CMPP) https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/cmpp	Diagnostic, soins et rééducation pour enfants	Enfants et familles (jusqu'à 20 ans)	Orientation scolaire / médicale	Psychothérapie, orthophonie, psychomotricité,	Psychologues Psychomotriciennes, orthophonistes
Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/structures-de-soins/article/les-maisons-de-sante-300889	Offre de soins coordonnée (dont psychologues parfois)	Tout public	Accès libre	Consultations	Médecins Paramédicaux

Notes

⁵ (*) Ces accueils passent en général par une orientation faite par un médecin psychiatre, le PRE n'a pas la possibilité d'orienter vers ces structures directement.



Structures	Fonction principale	Public cible	Modalités d'orientation	Nature de l'accompagnement	Ressources mobilisées
<p>Plateformes de coordination et d'orientation (PCO)</p> <p>https://handicap.gouv.fr/les-plateformes-de-coordination-et-dorientation-pco</p>	<p>Orientation précoce TSA et TND</p>	<p>0-6 ans</p>	<p>Orientation médicale</p>	<p>Évaluation, coordination</p>	<p>Psychologues orthophonistes</p>
<p>Maisons de protection des familles (MPF)</p> <p>https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/notre-institution/notre-organisation/les-maisons-de-protection-des-familles-mpf</p>	<p>Lutte contre violences / protection</p>	<p>Familles</p>	<p>Partenaires / police</p>	<p>Écoute et orientation</p>	<p>Policier-e-s formé-e-s</p>
<p>Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)</p> <p>https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/thematique-libre/lieu-daccueil-enfants-parents-laep</p>	<p>Accueil sans rendez-vous pour enfants 0-6 ans et parents</p>	<p>Parents / enfants</p>	<p>Accès libre</p>	<p>Écoute, socialisation</p>	<p>Accueillants formés</p>

Voir aussi : <https://www.psycom.org/sinformer/le-retablissement/les-soins/lorganisation-des-soins/>



LES OUTILS ET LES INSTANCES DE COORDINATION TERRITORIALE

Présentation des dispositifs qui visent tous à réduire les inégalités, favoriser la coordination et impliquer les acteurs locaux (professionnels, usagers, élus).

LE PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE (PTSM)

Un **PTSM** est un document stratégique qui définit les orientations et les actions à mettre en œuvre sur un territoire pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de souffrance psychique ou de troubles psychiatriques, majoritairement déployé à l'échelle du département. Il est élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs locaux. Il est animé par un coordonnateur. Le PTSM peut faire l'objet d'une déclinaison au sein d'un contrat territorial de santé mentale (CTSM) entre l'ARS et les acteurs participant à sa mise en œuvre. Celui-ci a vocation à constituer une véritable feuille de route opérationnelle pour 5 ans et un document de référence des actions à mener sur le territoire et des moyens à mobiliser pour y parvenir. Il s'articule avec les schémas régionaux de santé mentale.

Objectifs :

- structurer une offre de soins et d'accompagnement cohérente et accessible,
- réduire les inégalités territoriales en matière de santé mentale,
- promouvoir la prévention, le repérage précoce et l'inclusion sociale,
- favoriser la participation des usagers et de leurs proches dans la construction des parcours de soins.

Contenu :

- un diagnostic territorial des besoins et des ressources existantes,
- des objectifs prioritaires (ex : prévention du suicide, accès aux soins pour les jeunes, lutte contre l'isolement),
- un plan d'actions concrètes (création de lieux d'accueil, formations, campagnes de sensibilisation),
- un dispositif d'évaluation et de suivi.

Le ministère en charge de la santé recense sur un outil de cartographie interactive tous les PTSM existants : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-mentale/des-enjeux-de-proximite-pour-la-politique-de-sante-mentale/article/les-ptsmp-en-region>

Une instruction publiée le 1^{er} décembre 2025 par le ministère en charge de la santé⁶ a pour objet d'accompagner les ARS, les acteurs des parcours en santé mentale et psychiatrie des territoires et les chefs de projet opérationnels des PTSM dans la construction des projets territoriaux de santé mentale de deuxième génération. Les priorités sont réaffirmées et la vigilance accordée aux angles morts en fonction des spécificités territoriales. **Elle précise notamment que les PTSM doivent systématiquement intégrer un volet spécifique « enfants-adolescents »**. Ce volet s'étend de la périnatalité à la transition avec l'âge adulte dans tous les champs d'intervention, que l'on se situe dans le champ social, médico-social ou sanitaire.

Notes

⁶ Instruction n° DGOS/P3/DGS/SP4/DGCS/SD3B/DMSMP/2025/129 du 1^{er} décembre 2025 relative à l'actualisation des projets territoriaux de santé mentale : <https://bulletins-officiels.social.gouv.fr/instruction-ndeg-dgosp3dgssp4dgcspd3bdmsmp2025129-du-1er-decembre-2025-relative-lactualisation-des-projets-territoriaux-de-sante-mentale>



Le PTSM, l'outil de coordination principal des actions en santé mentale au niveau local

Le PTSM, avec son coordonnateur et son instance de gouvernance, est l'acteur central de la déclinaison et de la coordination de l'ensemble des actions en santé mentale sur un territoire. A cet égard, il constitue la porte d'entrée à privilégier pour intégrer une démarche de travail en concertation et évaluer les possibilités de financements ou de formation.

A titre d'exemple, le PTSM du Lot-et-Garonne soutient « Psy de rue » une démarche « d'aller vers » les jeunes dans l'espace public au cœur des QPV. Cette initiative propose un accompagnement psychologique immersif et de proximité dans des lieux non médicalisés, notamment dans le cadre de maraudes effectuées en binôme avec un éducateur de rue de la prévention spécialisée et une psychologue. Elles permettent le renforcement de l'accès au soin en santé mentale des jeunes des QPV mais abordent aussi d'autres thématiques comme la prévention des violences sexistes et sexuelles.

LES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ (CLS)

Les CLS sont des outils de coordination territoriale qui visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé **en associant le projet de l'ARS et les ambitions des collectivités territoriales en matière de « promotion de la santé, prévention, politiques de soins et accompagnement médico-social⁷ ».**

Conclus entre l'ARS et une collectivité territoriale (commune ou intercommunalité), ils permettent de structurer, à l'échelle locale, une stratégie partagée et une dynamique collective (les préfets, les services de l'Etat, les acteurs de santé et les associations peuvent y être associées) autour d'un « programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux⁸ » afin de développer des actions adaptées aux besoins identifiés sur le territoire.

Pour les équipes de PRE, le CLS constitue un cadre stratégique important : il permet d'inscrire les enjeux de santé des enfants et des familles accompagnées dans une dynamique partenariale plus large, de mieux identifier les ressources locales mobilisables et, le cas échéant, de contribuer à la co-construction d'actions de prévention ou d'accompagnement.

LE CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE (CLSM)

Un **CLSM** est une instance de concertation et de coordination locale, créée pour améliorer l'organisation et l'accès aux soins en santé mentale sur un territoire donné (majoritairement déployé en infra départemental : commune, intercommunalité, etc.). Il rassemble l'ensemble des acteurs concernés par la santé mentale : professionnels de santé, usagers, familles, associations, élus locaux, institutions publiques, etc.

Objectifs :

- favoriser la coordination entre les acteurs de la santé mentale,
- identifier les besoins spécifiques du territoire en matière de santé mentale,
- proposer des actions adaptées pour répondre à ces besoins,
- améliorer l'accès aux soins et à l'accompagnement pour les personnes concernées,
- sensibiliser et informer la population sur les questions de santé mentale.

Notes

⁷ Art. L. 1434-17 du Code de santé publique

⁸ https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/pacte_territoire_sante_-_plaquette_-_contrats_locaux_sante.pdf



En 2025, la Direction générale de la Santé a publié une instruction⁹ visant à consolider et renforcer les CLSM, en invitant notamment les ARS à accompagner ces démarches. En annexe de cette instruction est intégrée un référentiel national des CLSM rédigé par le Centre national de ressources et d'appui aux conseils locaux de santé mentale, un programme du Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) depuis 2017. Il assure une mission de service public en soutenant la création de nouveaux CLSM partout en France et accompagnant le bon fonctionnement de ceux déjà en activité. Il répertorie par ailleurs l'ensemble des CLSM existants sur le territoire sur site internet : <https://ressources-clsm.org/>.

Le **Centre national de ressource et d'appui aux CLSM** a par ailleurs élaboré un **kit méthodologique** (bilan, évaluation, supports d'animation, outils de communication, etc.) intitulé « La santé mentale dans mon quartier », qui vise à outiller les territoires souhaitant développer des **projets de sensibilisation et une dynamique collective** en santé mentale, à l'échelle d'un quartier ou d'une collectivité. Le kit est présenté dans le guide dans la section « *Pour aller plus loin* ».

L'ATELIER SANTÉ VILLE (ASV)

Un ASV est un dispositif local qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit d'une démarche participative qui associe habitants, professionnels de santé, acteurs sociaux, élus et institutions pour co-construire des actions de promotion de la santé et de prévention. A partir d'un diagnostic partagé des besoins de santé du territoire concerné, les ASV pilotent une programmation locale d'action concourant, dans son périmètre, à la lutte contre les inégalités de santé. Son action peut s'inscrire dans le cadre du CLS.

Majoritairement porté par la collectivité locale, le fonctionnement de l'atelier santé ville est assuré par le coordonnateur, qui réunit le comité de pilotage composé des représentants des signataires du contrat de ville sur le champ de la santé : ARS, Education nationale, CPAM, Centre hospitaliers, CMP/CMPP, etc. Le financement de l'ingénierie est assuré par les ARS et les collectivités territoriales, majoritairement des communes. Les crédits de la politique de la ville sont mobilisés pour le financement des actions.

Objectifs :

- améliorer l'état de santé des populations des quartiers défavorisés,
- favoriser l'accès aux soins et à la prévention pour tous,
- renforcer la coordination entre les acteurs de la santé, du social et du médico-social,
- impliquer les habitants dans la définition et la mise en œuvre des actions.

Domaines d'intervention :

- prévention (nutrition, addictions, santé mentale, etc.),
- accès aux droits et aux soins,
- environnement et cadre de vie,
- éducation à la santé.

Notes

⁹ Instruction n° DGS/SP4/2025/78 du 20 mai 2025 actualisant l'instruction n°DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville: <https://ressources-clsm.org/sites/default/files/2025-06/DGSSP4202578%20du%2020%20mai%202025.pdf>



Cadre légal : créé en 1999 lors du Comité interministériel des Villes (CIV), le cadre légal a fait l'objet de plusieurs circulaires¹⁰ d'actualisation. Leur cadre de définition le plus récent est celui inscrit dans le Référentiel national des ASV de 2012¹¹.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La CTG est un dispositif porté par la Caf qui vise à structurer et coordonner les politiques locales en faveur des familles, de l'enfance et de la jeunesse.

Conclue entre la CAF et les collectivités territoriales, elle permet de construire un projet social de territoire partagé, fondé sur un diagnostic des besoins et sur des actions concertées entre les partenaires locaux.

Dans le cadre des PRE, la CTG peut constituer un levier important pour renforcer la cohérence des interventions, favoriser la coopération entre acteurs et soutenir les parcours éducatifs des enfants et des jeunes.

Notes

¹⁰ Circulaire DGS/SP 2 n° 2000-324 du 13 juin 2000 relative au suivi des actions de santé en faveur des personnes en situation précaire : <https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2000/00-25/a0251768.htm> et circulaire interministérielle DGS/DHOS/SD1A no 2006-383 du 4 septembre 2006 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de santé publique dans les territoires de proximité et au développement des ateliers santé ville abrogeant la circulaire interministérielle n° DGS/DHOS/SD1A/2006-353 du 2 août 2006 : <https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2006/06-09/a0090023.htm>

¹¹ Référentiel national des ASV, 2012 : https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2012/12-04/ste_20120004_0100_0097.pdf



PARTIE 2 :

LE PARCOURS DE

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

DANS LA SANTÉ

MENTALE



Issu du [Plan de cohésion sociale et de la loi de Programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005](#), le PRE s'adresse aux enfants et aux jeunes des QPV qui présentent des fragilités, et dont l'environnement social, familial ou culturel ne permet pas toujours un développement harmonieux. Dès son origine, le PRE a été pensé comme un outil d'égalité des chances, offrant à ces jeunes un accompagnement global et individualisé.

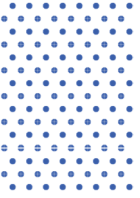
Depuis sa création, il occupe une place centrale au sein des dispositifs de la politique de la ville. Grâce à un cadre souple, il permet aux territoires de construire des réponses fines, en s'appuyant sur un réseau partenarial solide : écoles, travailleurs sociaux, structures associatives, acteurs de santé, services municipaux, etc. Cette souplesse favorise un véritable **maillage social** et facilite l'accès des familles aux droits, notamment en matière de **santé mentale**, un enjeu aujourd'hui majeur.

La mission du PRE est d'accompagner les enfants, les jeunes et leurs parents dans toutes les dimensions de leur vie — éducative, sociale, psychologique, sanitaire et familiale. Il joue un rôle clé dans l'identification précoce des fragilités et dans la levée des freins périphériques qui entravent les apprentissages : difficultés linguistiques, isolement, précarité, ruptures éducatives, non-recours aux droits, absence d'accès aux soins... Autant de facteurs qui impactent la santé mentale des populations accompagnées.

Le dispositif se distingue par sa capacité à fédérer l'ensemble des acteurs d'un territoire autour d'une vision partagée. Cette dynamique collaborative permet d'orienter les familles vers les bons interlocuteurs (voir le tableau précédent des structures), de fluidifier l'accès aux droits sociaux et sanitaires, et d'éviter les ruptures de parcours. Les professionnels du PRE doivent faire preuve d'agilité et d'innovation, parfois en première ligne, pour repérer les situations complexes et soutenir des publics qui ne sollicitent pas spontanément les services sociaux ou les dispositifs de santé.

Dans un contexte marqué par l'augmentation des vulnérabilités, les conséquences de la crise sanitaire et une demande accrue d'accompagnement en santé mentale, le PRE est parfois perçu – à tort – comme un dispositif de gestion de crises ou un palliatif aux carences institutionnelles. Il est essentiel de rappeler sa vocation première : **agir en prévention**, intervenir au plus tôt, et contribuer à construire des environnements protecteurs pour les enfants, plutôt que se substituer aux acteurs de l'action sociale ou médico-psychologique.

En mettant en lumière les difficultés rencontrées par les habitants des QPV – barrière de la langue, arrivée récente sur le territoire, précarité, isolement, absence d'accès aux soins – le PRE joue un rôle déterminant de révélateur et de facilitateur, en ouvrant des portes et en permettant aux familles d'accéder à des droits parfois méconnus ou inatteignables.



EXPLICITER LA PLACE ET LE RÔLE DU PRE DANS SON ENVIRONNEMENT ET DANS LES PARCOURS EN SANTÉ MENTALE

LA PLACE ET LE RÔLE

DU PROGRAMME DANS SON ENVIRONNEMENT ET DANS LES PARCOURS EN SANTÉ MENTALE

Le PRE peut être considéré comme un **“pivot”** :
il coordonne les suivis individualisés,
accompagne sans médicaliser, soutient sans
substituer et enfin relie sans cloisonner.

Comment?

- ▶ Par des mécanismes souples de mise en lien et d'échanges interprofessionnels (l'accès aux soins et l'orientation)
- ▶ Par des actions de prévention précoce et de sensibilisation (ateliers, médiation...)



L'ENFANT, LES PARENTS ET L'ÉCOLE

Créer un lien de confiance entre les parents, l'école et les acteurs du soin.
Favoriser la continuité éducative et le bien-être global de l'enfant.

Rôle du PRE :

- Repérage
- Diagnostic
- Création de parcours

ÉCOSYSTÈME DU PRE



LES ACTEURS DU SOIN ET DU MÉDICO-SOCIAL

CMP/CMPP, MDA,
Associations ou psychologues libéraux

Rôle du PRE :

- Accès aux droits
- Éviter les ruptures de suivi
- Réduire les délais de prise en charge (bonne orientation)



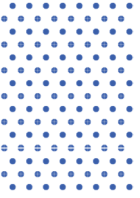
LE TERRITOIRE ET LA GOUVERNANCE

Contrat de ville,
Contrat local de santé (CLS),
Conseil local de santé mentale (CLSM),
Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM)

Rôle du PRE :

- Assurer la cohérence des politiques publiques locales
- Inscrire le PRE dans une gouvernance partagée

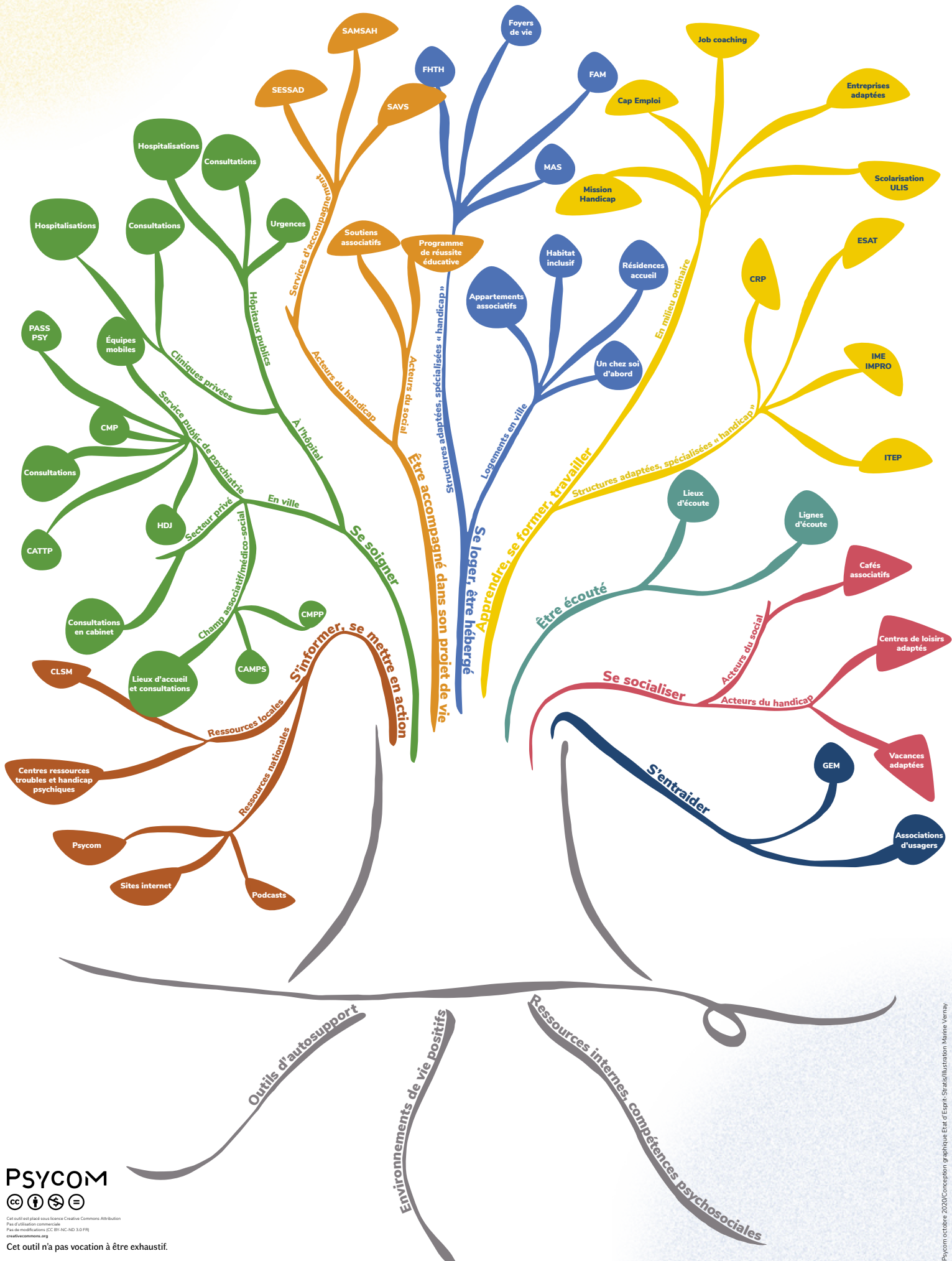




POSITIONNEMENT DU PRE PARMIS LES RESSOURCES EN SANTÉ MENTALE

L' « **Arbre des ressources** » en santé mentale proposé par Psycom permet de situer le Programme de réussite éducative parmi toutes les ressources disponibles pour accompagner le public en matière de santé mentale :

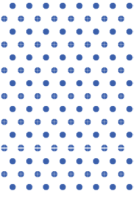
Arbre des ressources en santé mentale





PARTIE 3 :

**PARTAGER DES
EXEMPLES ET OUTILS
ÉPROUVÉS POUR
STRUCTURER LES
PARCOURS EN SANTÉ
MENTALE**



QUELQUES EXEMPLES « CLASSIQUES » DE COLLABORATION ENTRE LES PRE ET LEURS PARTENAIRES DANS LE CHAMP DE LA SANTÉ MENTALE

Structure partenaire	Objectif de la collaboration	Exemples d'actions
CMP / CMPP	Mobiliser un psychologue	Bilans rapides, échanges pluridisciplinaires, participation aux EPS
MDA	Offrir un espace d'écoute et d'orientation pour les 11-25 ans	Permanences dans les locaux du PRE, interventions ciblées
Associations ou psychologues libéraux	Financer des prises en charge spécifiques	EMDR, guidance parentale, sophrologie, bilans...
CLSM	Coordonner la mobilisation territoriale	Actions concertées autour de la santé mentale

DES EXEMPLES D' ACTIONS PLUS « INNOVANTES »

Structures partenaires	Description de l'action menée	Informations
CLSM Cité éducative	Consultations gratuites pour les enfants et les adolescents avec la psychologue vers le service Info Jeune de la ville.	PRE de Bron
Secteur libéral	Convention avec des praticiens en libéral	PRE Caudry (Nord)
Co-financement FSE, Plan pauvreté	<i>Référents santé</i> qui orientent vers les prises en charge de droit commun sur les besoins santé des enfants suivis dans le PRE	PRE Nantes
multiples	<p>Permanences psychologiques « parents-enfants comment faire ensemble » et conduite d'entretiens en s'appuyant sur les outils de l'approche systémique et la méthode Barkley (programme d'entraînement aux habilités parentales)</p> <p>Mobilisation du dispositif « Mon soutien psy » en complémentarité avec les prises en charge psy du PRE (délai d'attente de 2 mois en mai 2025) via 4 libéraux inscrits dans la démarche à Châtelleraut</p> <p>Mise en place et développement de l'approche Snoezelen et action « cellule enfants à besoins spécifiques » (voir fiche en fin de guide)</p> <p>Échanges menés avec le CMP et le CMPP dans le cadre de prise en charge au coup par coup (sans convention formalisée)</p>	PRE de Châtelleraut, articulation avec la Cité éducative
Cité éducative La Rochelle	<p>Un poste de psychologue a été créé au sein du PRE de La Rochelle grâce à la Cité éducative dès 2022.</p> <p>La professionnelle consulte directement à domicile ainsi que dans un lieu neutre : la mairie de proximité du quartier de Mireuil. Elle est par ailleurs formée en ethnopsychiatrie.</p>	PRE de La Rochelle



ARS	Financement groupes de paroles parents	PRE Corbeil Essonnes
Association	<p>Accompagnement psychologique des enfants et de leurs familles.</p> <p>L'association a une convention avec le CCAS de la ville (qui porte aussi le PRE) et le financement émane de la Cité éducative et de la Ville.</p>	PRE Miramas
Multiples	<p>Partenariat avec la Maison des adolescents et le PAEJ.</p> <p>Expérimentation sur prise en charge financière des séances complémentaires à "Mon soutien psy" : objectif de permettre un accompagnement sur une année.</p> <p>Partenariat avec l'UDAF pour accompagnement psy dans le cadre de situations de harcèlement scolaire</p> <p>Formation des pros du PRE à l'outil ELAL sur difficultés langagières des enfants (distinction entre troubles de santé (dys...) et difficultés d'apprentissage « ordinaires »)</p> <p>Toute l'équipe du PRE a été formée aux 1^{ers} secours santé mentale.</p>	PRE Rennes
CHRU, EPSM	<p>Convention avec le CHRU et EPSM (rencontres avec la psychologue et la psychomotricienne sur 5 séances) et accès plus rapide aux soins avec l'EPSM (3 mois à la place d'un an) + ateliers bien être (équithérapie, sophrologie, art thérapie)</p>	PRE Lille



FORMALISER LES PARTENARIATS, ÉTABLIR DES CONVENTIONS

Point de vigilance : les acteurs du soin constatent la multiplication des demandes visant à avoir des accès spécifiques à l'offre (notamment via la signature de convention de partenariat) et les effets « contre productifs » qu'ils peuvent produire sur la file active.

POURQUOI FORMALISER UN PARTENARIAT ?

Mettre en place une convention entre un PRE et une structure spécialisée en santé mentale (par exemple une association de psychologues) présente un enjeu stratégique essentiel. Elle permet :

- d'offrir aux enfants et aux parents un **accès encadré, rapide et professionnel** à un accompagnement psychologique ;
- de **sécuriser le parcours individualisé**, en garantissant une orientation claire et un suivi continu ;
- de **renforcer le travail pluridisciplinaire**, indispensable dans la prise en charge des situations complexes ;
- d'établir un **cadre partagé**, précis et évaluable, condition d'une intervention de qualité.

COMMENT LE FORMALISER ?

Une convention doit spécifier :

- les **modalités d'intervention** de chaque partie,
- les **modalités de communication**,
- le **cadre opérationnel, juridique et financier** de la collaboration.

Par exemple, la convention peut prévoir :

1. L'organisation du parcours

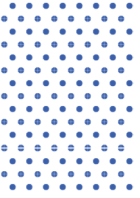
Les modalités d'organisation des parcours des jeunes (le « qui-fait-quoi ») sont à préciser dans la convention :

- repérage des situations par les référents de parcours ;
- orientation structurée vers le partenaire via une fiche de liaison dédiée ;
- possibilité d'un **suivi de 20 séances prises en charge par le PRE**, avec relais vers d'autres financements si nécessaire.

2. La communication entre partenaires

La convention établit la transmission des informations entre les partenaires :

- transmission du rythme des rencontres ;
- suivi des présences et signalement des absences ;
- signalement des besoins d'orientation vers d'autres services ;
- organisation de points réguliers de coordination.



Ces échanges réguliers permettent de **prévenir les ruptures de parcours** et de soutenir efficacement les équipes éducatives, sociales et médicales.

3. Le cadre d'intervention

La convention définit clairement :

- les engagements respectifs du PRE et du prestataire,
- le périmètre d'intervention psychologique ou psychothérapeutique,
- la durée de la mission,
- les modalités de rémunération et de facturation,
- les règles d'évaluation,
- les conditions de résiliation.

Cette formalisation assure un **cadre sécurisé et maîtrisé**, tant juridiquement que financièrement, conforme aux exigences du service public.

Retrouvez en annexe des conventions et des fiches actions pour vous inspirer et l'appliquer à votre propre PRE.

POUR ALLER PLUS LOIN : LES FORMATIONS ET LES PROGRAMMES RESSOURCES

COMPRENDRE LA SANTÉ MENTALE AVEC LES OUTILS PSYCOM



Exemples d'outils disponibles sur le site de Psycom

<https://www.psycom.org/> dans la rubrique « [Agir](#) » :

- [La boussole de la santé mentale](#)
- [Le jardin du dedans](#)
- [Le cosmos mental](#)
- [Le voyage au coeur du cosmos mental](#)

Il est également possible d'ouvrir le débat sur la santé mentale lors des [Semaines d'information sur la santé mentale \(SISM\)](#). Depuis 1990, elles constituent un moment privilégié pour mener à bien des actions de promotion de la santé mentale. Ces deux semaines sont l'occasion de construire des projets en partenariat pour parler de santé mentale avec l'ensemble de la population et faire évoluer les regards sur ce sujet. Chaque année, les SISM se déroulent partout en France, autour de la [Journée mondiale de la santé mentale](#) : le 10 octobre.

LES PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE



<https://www.pssmfrance.fr/>

APPRENDRE À AIDER

Soutenue par le Ministère de la Santé, la formation aux Premiers secours en santé mentale (PSSM) apprend à repérer les signes précoces de détresse psychique et à réagir de manière adaptée. Elle améliore donc la connaissance des troubles psychiques et réduit la stigmatisation, en créant un environnement plus ouvert et bienveillant.

Il existe deux types de formations :

- **le module PSSM standard qui s'adresse aux adultes** qui souhaitent venir en aide à d'autres adultes montrant des signes de difficultés psychiques ;
- [recommandé pour les professionnels des PRE] **le module PSSM jeunes qui est spécialement conçu pour les adultes qui interviennent auprès des adolescents (collège et lycée) et jeunes majeurs.**

Ces formations durent 14h et sont dispensées sur 2 jours ou 4 demi-journées. Elles sont dispensées par des formateurs accrédités aux modules PSSM Standard et PSSM Jeunes. Le coût des sessions de formation est fixé par les formateurs. Il varie entre 30€ et 250€.



LA STRATEGIE NATIONALE MULTISECTORIELLE SUR LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES (CPS) DES ENFANTS ET DES JEUNES



<https://www.jeunes.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/instruction-minist-rielle-pdf-3087.pdf>

Parmi les facteurs qui protègent la santé mentale des plus jeunes, les compétences psychosociales (CPS)¹² jouent un rôle central.

Il s'agit d'un ensemble cohérent de capacités psychologiques reliées entre elles (cognitives, émotionnelles et sociales) qui permettent de maintenir un état de bien-être psychique, développer des interactions constructives, augmenter l'autonomisation et le pouvoir d'agir et favoriser un fonctionnement et un développement optimal.

En 2022, plusieurs ministères, dont le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse et le ministère de la Santé ont co-signé une stratégie interministérielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-2037.

Une animation régionale de la stratégie est portée par l'ARS et l'académie et se décline localement en Comités territoriaux (COTER) portés par les DDARS et les DSDEN.

Les plans d'actions territoriaux qui sont portés visent notamment à déployer des formations en direction des professionnels qui interviennent en milieu jeunesse (sensibilisation, posture professionnelle, et parfois animation de programmes) et de déployer des programmes pour les jeunes et les enfants tels que Good Behaviour Game, Unplugged, Primavera, Jardins des émotions, Bien dans ma tête bien dans ma vie, etc.

LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR LE CNFPT



<https://www.cnfpt.fr/>

Le CNFPT est l'organisme public national chargé de concevoir et dispenser des formations pour les agents de la fonction publique territoriale (collectivités locales) tout au long de leur carrière. Il couvre des domaines très larges : gestion publique, RH, urbanisme, santé publique... y compris la santé mentale. L'offre s'adresse prioritairement aux agents territoriaux, mais aussi aux personnels des collectivités territoriales, responsables formation, cadres, et parfois à des partenaires.

Le CNFPT a construit une offre dédiée à la santé mentale dans la fonction publique territoriale, notamment en lien avec la lutte contre la stigmatisation et l'accompagnement des personnes en difficulté.

Voici quelques exemples de modules typés santé mentale que l'on retrouve dans le catalogue CNFPT :

- Formation « Premiers Secours en Santé Mentale – Jeunes »
 - 2 jours pour apprendre à repérer les signes de santé mentale chez les jeunes, gérer les crises et orienter vers des structures adaptées.

Notes

¹² <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/sante-mentale/depression-et-anxiete/documents/brochure/les-competences-psychosociales-l-essentiel-a-savoir>

- Module « Sensibilisation à la santé mentale »
 - Session courte en ligne pour comprendre ce qu'est la santé mentale et son importance dans les missions de service public.
- Webinaires interactifs
 - Série régulière de webinaires sur différents aspects de la santé mentale (enjeux sociétaux, outils de prévention, etc.).

L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU DES PROMOTIONS SANTÉ



Les **Promotions Santé** constituent un **réseau national d'associations régionales** spécialisées en **promotion de la santé, prévention et éducation pour la santé**. Elles sont fédérées par la **Fédération Promotion Santé** (anciennement FNES), qui coordonne le réseau au niveau national et représente les associations auprès des institutions publiques. Elles ont pour mission de renforcer les compétences des professionnels et acteurs locaux, accompagner les territoires dans leurs politiques de santé, développer des actions de prévention fondées sur des données probantes et promouvoir une approche globale de la santé (physique, mentale et sociale).

Quelques Promotions Santé régionales

- **Promotion Santé Île-de-France** : <https://www.promotion-sante-idf.fr>
 - Intervient auprès des collectivités et associations franciliennes via des formations, accompagnements méthodologiques et ressources documentaires.
- **Promotion Santé Normandie** : <https://www.promotion-sante-normandie.fr>
 - Travaille sur la prévention, les compétences psychosociales, la santé mentale et les dynamiques territoriales.
- **Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine** : <https://www.promotion-sante-na.org>
 - Propose formations, accompagnements et ressources autour de la santé mentale, addictions, nutrition et inégalités sociales de santé.
- **Promotion Santé La Réunion** : <https://www.promotionsante.re>
 - Développe des programmes de prévention adaptés aux enjeux spécifiques de ce territoire ultramarin.

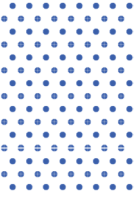
Elles réalisent des actions et des formations autour de la santé mentale, comme par exemple :

Développement des compétences psychosociales (CPS)

- Formation des professionnels pour animer des ateliers auprès des jeunes
- Programmes en milieu scolaire pour renforcer l'estime de soi, la gestion des émotions et la résolution de conflits

Formations en santé mentale

- Sensibilisation aux enjeux de santé mentale
- Intégration de la santé mentale dans les projets territoriaux
- Modules sur la posture professionnelle et l'écoute



Premiers secours en santé Mentale (PSSM)

Certaines structures régionales sont habilitées à déployer des sessions PSSM pour former des professionnels à repérer et orienter face à une souffrance psychique.

Accompagnement de projets territoriaux

- Appui aux Contrats locaux de santé
- Intégration de la santé mentale dans les politiques locales de prévention
- Soutien méthodologique à des équipes éducatives ou sociales

Production et diffusion d'outils

- Guides pratiques
- Mallettes pédagogiques
- Ressources documentaires pour les professionnels

LE KIT « LA SANTÉ MENTALE DANS MON QUARTIER »

Centre national de ressources
et d'appui aux Conseils Locaux
de Santé Mentale **CLSM**

<https://ressources-clsm.org/actus/revoir-le-replay-de-presentation-et-telecharger-le-nouveau-kit-la-sante-mentale-dans-mon>

Soutenu par l'ANCT, le Centre national de ressource et d'appui aux CLSM a conçu et expérimenté un programme de sensibilisation à la santé mentale en direction des acteurs intervenant dans les QPV.

Les différents outils créés à l'occasion du programme sont mis à disposition sous la forme d'un kit composé : d'un bilan global, d'une évaluation d'impact, d'un cahier des charges, d'une fiche animation, de supports de communication, d'outils d'évaluation...

L'objectif de ce kit est d'inspirer les acteurs des territoires qui souhaitent **développer des projets de sensibilisation** ainsi qu'une dynamique collective sur la santé mentale à l'échelle d'un quartier ou d'une collectivité.

Le Centre national de ressource et d'appui aux CLSM peut accompagner les acteurs locaux à s'en saisir.

LES PROTOCOLES SANTÉ MENTALE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Dans le cadre de la démarche « Ecole promotrice de santé », le ministère de l'Éducation nationale a mis en œuvre plusieurs mesures permettant d'agir en faveur de la santé mentale des élèves intégrées au sein des « **protocoles santé mentale** ». Chaque établissement doit se doter d'un protocole qui réunit l'ensemble de la communauté éducative et fait de la question de la santé mentale un objet de travail commun. Il formalise le rôle de chacun en fonction de son domaine d'expertise pour organiser l'action du repérage à la prise en charge des élèves en situation de souffrance psychique. Il précise également le circuit de communication, notamment envers les familles, et les règles de confidentialité. Pour plus d'informations : <https://eduscol.education.fr/4063/agir-pour-favoriser-la-sante-mentale-et-le-bien-etre-des-eleves>



LE PROGRAMME « VILLE AMIE DES ENFANTS » 2026-2032 DE L'UNICEF FRANCE

Il s'agit d'un réseau de collectivités locales qui intègrent la voix, les besoins, les priorités et les droits des enfants dans leurs politiques publiques et à développer des actions concrètes en matière d'éducation, de santé, de loisirs et de participation citoyenne. Les Villes amies des enfants bénéficient d'un accompagnement de proximité et individualisé ainsi que d'outils de diagnostic et de pilotage leur permettant d'appliquer la méthodologie du programme et d'obtenir les résultats attendus.

Plus d'informations sur le site : <https://www.villeamiedesenfants.fr/presentation/#dans-le-monde>.

LES RAPPORTS ET AVIS RÉCEMMENT PUBLIÉS

Avis du CESE « Santé mentale et bien-être des enfants et des jeunes : un enjeu de société », adopté le 14 octobre 2025 : <https://anmda.fr/fr/actualite/article/cese-avis-adopte-14-10-2025-sante-mentale-et-bien-etre-des-enfants-et-des-jeunes>

Rapport IGAS « La santé mentale dans les cités éducatives : une montée en puissance à accompagner », juillet 2025 : <https://www.education.gouv.fr/la-sante-mentale-dans-les-cites-educatives-451819>

Assemblée nationale, Rapport d'information en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la santé mentale des mineurs (n° 1700), déposé le 10 juillet 2025 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/sante_mentale_mineurs_DDE



ANNEXES

Fiche : Sophrologie

Type de Projet	Séance de sophrologie groupe et individuel
Public visé	Jeune de 6 à 16 ans
Présentation	<p>Les séances de sophrologie sont proposées aux enfants ou adolescents suivis au PRE et qui présentent des troubles de l'attention, de la concentration, une fragilité sur la confiance en soi, des difficultés dans la relation avec les autres, le stress, la prise de parole en public...</p> <p>Il est également possible d'accompagner des jeunes qui ont été victime d'harcèlement.</p>
Objectifs	<p>L'objectif de cette action est de permettre aux enfants/jeunes de reconnaître leurs émotions, d'apprendre à les gérer pour améliorer la relation aux autres et de faire évoluer leur comportement. Ces séances visent aussi à travailler la concentration, ainsi que la confiance en soi. La sophrologue inculque des techniques pour qui pourront être transférées au collège ou à la maison.</p> <p>La sophrologue amène le jeune ou l'enfant à travailler sur ses propres valeurs et à mieux se connaître. C'est un outil très efficace pour garder confiance et espoir. Une meilleure connaissance de soi permet de se renforcer, d'améliorer le quotidien en portant un nouveau regard sur la situation.</p> <p>Lorsque les équipes du PRE remarquent que le mal être est persistant et qu'il faut travailler plus en profondeur nous orientons vers un suivi psychologique (CMP ou autre).</p>
Mise en place	<p>Des ateliers ont lieu tous les mercredi au PRE, toute la journée, la sophrologue propose des séances individuelles d'une heure ou des séances de 2/3 enfants de 1h30. Celles-ci commencent en octobre et terminent en juin. Les enfants et adolescents s'engagent à l'année. Il n'y a pas de séance pendant les vacances. L'équipe du PRE met à disposition au CCAS une salle pour la sophrologue. Les séances sont totalement gratuites pour les familles.</p> <p>Nous avons également mis en place des ateliers avec le collège partenaire du secteur pour la préparation des oraux du brevet, plus sur la gestion du stress lors d'un oral devant un public.</p> <p>Nous avons mis en place un mini stage sur 3 jours sur les vacances via le dispositif école ouverte. La sophrologue reçoit plusieurs groupes d'élèves pendant 45 minutes à la suite sur les 3 jours. Ainsi chaque jeune a pu participer à une séance par jour sur 3 jours. Le jour de l'oral blanc, la sophrologue était présente et a reçu les jeunes qui en avait besoin au fil de la journée.</p>
Calendrier prévisionnel	L'action se déroule chaque année tous les mercredi du 01 octobre au 30 juin



Partenaires envisagés (Décrire la nature du partenariat et la nature des contacts pris)	<p>Prestataire : la sophrologue libérale (convention annuelle avec une estimation du cout et du nombre de séance budgétisé en amont); collègue Théodore Monod pour l'action pendant les vacances sur la préparation aux oraux.</p> <p>Les jeunes et enfants qui participent sont orientés en sophrologie suite à un passage en commission EPS qui décide de l'action à mener auprès du jeune ou de sa famille.</p>
Moyens Humains	La sophrologue ; l'équipe de référente qui gère le lien avec les familles pour l'organisation des séances ; la coordonnatrice du PRE qui met en place la convention et les recherches de financement pour l'action
Moyens matériels	Les séances de sophrologie du mercredi ont lieux dans une salle du CCAS ils sont financés sur le budget PRE. L'action avec les collégiens pour la préparation des oraux se déroule au collège et elle est financée via la cité éducative en lien avec un projet de prévention du décrochage scolaire.
Evaluation	En fin d'année scolaire nous organisons une réunion d'évaluation de l'action

Fiche : Art thérapie

Intitulé de l'action	Mobilisation de 2 Cycle d'art-thérapie
<p>Diagnostics/constats/ besoins</p>	<p>Le public accompagné par le Programme de Réussite Éducative présente de multiples fragilités : difficultés émotionnelles, psychiques, relationnelles, troubles de l'attention, du langage, de l'éveil, manque de confiance, inhibition, agitation, etc.</p> <p>Chaque enfant bénéficie d'un accompagnement individuel, mais les besoins observés font apparaître la nécessité d'un espace collectif « support » permettant de travailler plusieurs problématiques simultanément.</p> <p>L'art-thérapie s'est révélée être un médiateur particulièrement adapté, car accessible, attractif, ludique, mobilisant l'enfant autrement que par la parole, offrant un autre mode d'expression, suffisamment souple pour accueillir des fragilités diverses au sein d'un même cadre sécurisant.</p> <p>Ce choix répond au besoin d'un atelier transversal permettant l'expression, l'apaisement, la mobilisation, ainsi qu'une observation fine des compétences et des vulnérabilités des enfants.</p> <p>Il s'agit d'un atelier — parmi d'autres approches thérapeutiques — qui peut soulager, favoriser un mieux-être et permettre l'expression de ce qui fait souffrance. C'est également un outil d'observation permettant d'identifier d'éventuels besoins de soutien psychologique ou de soins spécifiques.</p> <p>L'art-thérapie peut mettre en lumière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ des besoins carencés, ✓ des modes de fonctionnement familiaux (cadre éducatif, figures d'autorité, place dans la fratrie, conflits, ruptures...), ✓ des représentations, ✓ l'estime de soi, la confiance en soi et en l'autre.
<p>Objectifs</p>	<p>Permettre l'observation de l'enfant dans un petit collectif, et repérer ses ressources, ses forces et ses fragilités.</p> <p>Offrir une modalité d'expression autre que verbale : création artistique, dessin, marionnette, personnage, modelage...</p> <p>Favoriser la symbolisation et la mise à distance de ce qui fait souffrance, en rendant visible ce qui ne peut pas toujours être dit.</p> <p>Aider l'enfant à exprimer ses émotions, son mal-être, ses tensions internes.</p> <p>L'accompagner – en douceur et de manière progressive – dans ses confrontations naturelles : réussite, échec, coopération, leadership, place dans le collectif, regard de l'autre, partage d'idées, apprentissages, règles, droits et devoirs. Soutenir ainsi sa construction identitaire et sa régulation émotionnelle.</p> <p>Proposer un espace sécurisé, contenant, animé par un professionnel ressource garant du cadre, de la confiance et de l'alliance de travail. Permettre à chaque enfant de vivre une expérience, de ressentir, d'explorer, d'apprendre sur lui-même, sur l'autre et sur la relation.</p>



	Alimenter et étayer la réflexion menée en équipe, afin de co-construire le parcours individuel de l'enfant et d'ajuster au mieux les accompagnements nécessaires.
Lieu/Début de l'action	Locaux du Programme de Réussite Éducative, dans la grande salle d'activités – Mercredis – 2 cycle par ans – 2 créneaux horaire en APM
Description	<ul style="list-style-type: none">✓ 2 cycles par an✓ 12 séances par cycle, d'une durée de 1 heure chacune✓ Groupe de 7 enfants maximum par groupe✓ 2 groupes par cycle✓ 2 temps de bilan par cycle avec l'équipe du PRE (mi-parcours et fin de cycle) + 1 écrit✓ Utilisation d'un média artistique : arts plastiques, collage, modelage, création libre, marionnette, théâtre etc.
Pilotes	Le programme de réussite éducative
Intervenants	Drama thérapeute
Budget	Coût du prestataire - Locaux direction Education - Matériel de récupération / et ou HT sur Budget PRE
Indicateurs critères outils d'éval	<ul style="list-style-type: none">✓ Nb d'enfant touchés par l'action✓ Régularité sur ateliers✓ Observation- ressenti et approches des familles / de l'enfant et de l'EN✓ Cohérence sur parcours individuel.✓ Bilan prestataire

Fiche : Psychoéducation

Intitulé de l'action	« Apprendre à apprendre » <i>Devenir chef d'orchestre de tes apprentissages</i>
Diagnostics/constats/ besoins	Groupe de 6 enfants de cours préparatoire, visant à prévenir des difficultés scolaires en leur apprenant à apprendre. Pour des enfants en prévention du décrochage scolaire, repérer en fragilité scolaire. Visant à prévenir les difficultés d'apprentissage et le décrochage précoce. Action préventive visant à les outiller lors de la période charnière de la transition Maternelle-Elémentaire.
Objectifs	De permettre de travailler sur la psychoéducation : comprendre le fonctionnement de son cerveau grâce à la métaphore de personnages attachants. Cette illustration permet à l'enfant de mieux se connaître, penser et trouver des stratégies d'apprentissage ; métacognition .
Lieu/Début de l'action	Service Education- Réussite Éducative
Description	Collectif de 6 enfants ; 12 séances, ou chaque enfant a un carnet d'explorateur, qui restera sur place tout au long du programme... Il y aura plusieurs thématiques qui seront matérialisées par différents personnages. Cette image permettra aux enfants de mieux se saisir et de mieux comprendre les fonctions cognitives et leurs actions. Mme Loupe = Attention Mme Bibliothèque = Mémoire Mr Stop = Inhibition/impulsivité Mme Etape = Planification Mr Emotion = Régulation/mettre des mots <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1^{ère} séance pour faire connaissance ✓ 3 Séances attentionnelles : afin de travailler les compétences de mémoires ✓ Inhibition : afin de travailler les pulsions et capacité à se freiner ✓ Organisation-planification ✓ Régulations et émotions
Pilotes	Réussite Educative
Intervenants	Une orthopédagogue et thérapeute praticienne en PNL
Budget/coûts/ recettes	Non renseigné
Indicateurs critères et outils d'évaluation	Echange en fin de séance, bilan en fin de session et carnet d'explorateur. Mise en trace écrite Nombre de participants

Intitulé de l'action	Rencontre avec la psychologue
<p>Constats</p>	<p>Certains profils accompagnés par les référentes de parcours nécessitent un éclairage spécifique sur la dimension psychologique. Plusieurs enfants et familles sont orientés vers le PRE pour bénéficier d'un espace d'écoute, de soutien, ou d'observation lorsque le parcours de vie fait émerger un besoin ponctuel ou une demande plus profonde.</p> <p>Il peut s'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'enfants qui souhaitent simplement parler, déposer quelque chose, être entendus ; • de familles qui recherchent une écoute sans pour autant s'engager immédiatement dans un parcours de soin ; • de situations où il s'agit de confirmer l'hypothèse d'un besoin d'accompagnement psychologique ou d'une orientation adaptée ; • de parents qui ne comprennent plus certaines réactions de leur enfant et cherchent un éclairage ; • de familles qui ne savent pas vers qui se tourner, ni « où frapper » pour obtenir les bonnes informations. <p>L'enjeu, qui a été mis en lumière par les équipes au départ, est aussi de sensibiliser les familles – de travailler sur la promotion de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'impact que peuvent avoir certains choix adultes sur la santé mentale de l'enfant ; importance d'en parler à l'enfant ; • à l'importance de l'écoute, de la communication et de la prise en compte des émotions ; • de la connaissance de comment se développe l'enfant ; les compétences acquises liées à son âge de développement... • au rôle et à la fonction d'une psychologue – en désacralisant l'image du soin psychique et en rendant ce soutien accessible et compréhensible ; • au lien parent-enfant, aux influences culturelles, à l'histoire familiale ou migratoire qui viennent parfois teinter les comportements et les vécus. <p>Ce travail de sensibilisation et d'accompagnement a un seul objectif : mieux orienter chaque enfant vers la structure, le professionnel et le cadre de soin les plus adaptés, au bon moment – permettre une écoute de proximité / accessible facilement.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Intervenir rapidement lorsque la situation de l'enfant nécessite un premier éclairage psychologique.</p> <p>Aider l'enfant à exprimer ses émotions, ses angoisses et ses difficultés dans un espace d'écoute bienveillant.</p> <p>Ouvrir la voie vers un suivi psychologique.</p>



	<p>Orienter efficacement l'enfant et sa famille vers les structures / professionnels adaptés.</p> <p>Améliorer le lien parent-enfant en soutenant la compréhension mutuelle et la communication.</p> <p>Sensibiliser les familles à l'importance du lien, de l'écoute, et à l'impact des choix adultes sur la santé mentale de l'enfant.</p> <p>Fournir des outils concrets aux parents et aux enfants pour les aider à mieux vivre, comprendre ou gérer certaines situations.</p> <p>Faciliter l'accès à la parole en rendant la rencontre avec la psychologue simple, sans engagement obligatoire dans un parcours de soin.</p> <p>Renforcer la prévention en santé mentale grâce à un repérage précoce des fragilités et un accompagnement adapté.</p>
Public visé	Les enfants et leurs parents suivis en Réussite éducative
Lieu/ Début de l'action	Local de la Réussite éducative
Description	<p>Les mercredis après que le référent ait organisé ce dernier avec les parents et l'enfant.</p> <p>L'action de la psychologue ne s'inscrit pas dans la durée, mais elle permet d'orienter le cas échant vers les structures adaptées et de poser certaines choses avec l'enfant et sa famille. Cette démarche offre également un lieu d'écoute</p> <p>.</p>
Déroulement	<p>Les 4 premiers rendez-vous vont permettre à la psychologue d'évaluer la problématique de l'enfant et la suite à mettre en œuvre : soit un suivi ponctuel au sein de la RE, soit une orientation vers le droit commun dans le but d'une prise en charge thérapeutique à plus long terme (CMP, CMPP...).</p> <p>Chaque premier RDV se fait, tout ou en partie, en présence du référent de parcours de l'enfant et de sa famille afin de réexpliquer les attentes de chacun et de poser le cadre.</p>
Pilotes	Réussite éducative
Intervenants	Psychologue RE
Budget/coûts/ recettes	Rémunération de la psychologue
Indicateurs critères et outils d'évaluation	<p>Quantitative : nombre d'enfants et de familles.</p> <p>Qualitative : amélioration du lien parent/enfant.</p> <p>Evolution du comportement de l'enfant.</p> <p>Bien-être.</p>



Intitulé de l'action	Bron Ecoute Enfants Parents
Porteur(s) du projet Structure, association, etc.	Service jeunesse de la ville de Bron en partenariat avec un public psychiatrique du secteur qui met à disposition une psychologue
Objectif(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la prévention en santé mentale pour des enfants et des jeunes en souffrances psychiques et favoriser l'orientation vers le soin si besoin ✓ Proposer un lieu d'écoute permettant ainsi d'accompagner des enfants, jeunes et leurs familles ✓ Restaurer la communication et améliorer les liens parents-enfants, avec les autres adultes, avec l'école et les institutions ✓ Développer des actions communes en cohérence et complémentarité avec des actions parentalités sur le territoire ✓ Concourir à l'insertion sociale, culturelle et professionnelle des jeunes. La localisation du Point Ecoute au sein du BIJ permet l'accompagnement par l'informateur jeunesse et favorisant ainsi l'accès à l'ensemble de l'offre.
Description	<p>CONTEXTE :</p> <p>Le Bron Ecoute Enfants Parents a ouvert ses portes en février 2025. Ce dispositif émane d'un questionnaire diagnostique réalisé par la commission « accès aux soins et à la prévention des jeunes » du CLSM en collaboration étroite avec le PRE. Il visait à objectiver les besoins du territoire pour la construction d'un Point Ecoute Enfants Parents.</p> <p>En effet, le territoire comprend déjà un Point écoute Adulte également porté par l'ARHM (Action et recherche handicap et santé mentale), qui permet une première écoute auprès d'adulte âgés de 18 ans et plus.</p> <p>Les données nationales et locales ont permis de faire remonter de fortes difficultés de santé mentale chez les plus jeunes depuis la crise sanitaire. Le questionnaire envoyé aux professionnels travaillant auprès des jeunes a permis de valider ces constats sur le territoire brondillant. Par ailleurs certains acteurs ont également attiré notre attention sur les difficultés que rencontrent les enfants plus jeunes et leur famille, pour lesquels ils ont des difficultés à orienter vers des acteurs de prévention et de soins en santé mentale, à partir de 6 ans à l'arrêt de la prise en charge par la PMI.</p> <p>Jusqu'à la mise en place du Bron Ecoute, les jeunes étaient réorientés vers les structures PAEJ des villes limitrophes mais les partenaires remarquent que c'est un frein pour certains.</p>

Fiches Formation : Compétences psycho-sociales

Intitulé de l'action	Un Parcours Pour tous
Date Prévisionnel début	A débuté en 2023 et se poursuivra jusqu'en 2027
Public visé	Les enfants et les jeunes du PRE Les professionnels Les familles
Présentation	<p>Intervention sur les 0-5 ans et sur les 6/8 ans : formation des professionnels au Programme Fri for Mobberi (Petite Enfance, professeurs, médecine scolaire, référents PRE), appropriation et création d'outils à destination des professionnels et des bénéficiaires, déploiement du programme auprès des élèves, des enfants</p> <p>Intervention sur les 9-11 ans : formation des professionnels au Programme Feel Good (professeurs de CM1-CM2-6ème, CPE, animateurs des temps périscolaires, personnels et extra-scolaires, référents PRE), appropriation et création d'outils à destination des professionnels, des bénéficiaires, déploiement du programme auprès des élèves, des enfants</p> <p>Intervention sur Les 12-17 ans : formation des professionnels au Programme Prodas (professeurs des collèges et lycée de la 3^e à la terminale), appropriation et création d'outils à destination des professionnels et des bénéficiaires, déploiement du programme auprès des élèves, des enfants .</p> <p>Poursuite des ateliers d'Education à la vie affective et sexuelle dans les deux collèges et au lycée.</p> <p>Le déploiement du Programme de soutien aux familles et à la parentalité par la Fondation Poidatz Sur le temps personnel des enfants et des parents : formation des professionnels (professionnels de la Petite Enfance, du Centre social, du PRE...), accompagnement des animateurs à mener en situation les ateliers psycho-éducatifs parents-enfants afin d'expérimenter des outils performants (groupe parent-groupe enfants-groupe familles). Bénéficiaires : 3-16 ans</p>
Objectifs	Favoriser l'éducation à la santé, le développement des compétences psycho-sociales afin de contribuer et veiller ensemble au bien-être, à l'épanouissement et à la sécurité des enfants, des adolescents et jeunes adultes
Mise en place	Les programmes seront mis en œuvre de façon spiralaire sur trois ans de façon à toucher l'entièreté des bénéficiaires
Partenaires envisagés	CRIPS, CODES 93, Fondation Poidatz, Ligue de l'enseignement 77 et Ligue de l'enseignement 75
Moyens humains	Personnels Education nationale, collectivité territoriale
Moyens matériels	Financement ARS, collectivité territoriale, CPAM , Préfecture
Evaluation	<p>Bilan 2024 pour le 1^{er} degré</p> <p>Déploiement du Programme FEEL GOOD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les âges CM1 et CM2, la formation au programme FEEL GOOD



par le CRIPS, 10 interventions d'une heure dans 10 classes soit 4 écoles élémentaires

- 2 jours de formation, soit 12 heures, pour 15 professionnels : 12 enseignantes de CM1-CM2, 3 CPE des collèges, ERDC de circonscription
- 3 séances d'une heure de formations parents par groupe scolaire

Une continuité école-familles dans des objectifs de bien-être ; la thématique des compétences psychosociales a été pour la première fois abordée sous cet angle auprès des familles ; les parents ont montré leur satisfaction et leur enthousiasme, ils participeront aux prochains temps de formation et constituent les meilleurs ambassadeurs auprès des autres familles.

Ces temps participent à une relation positive et une bonne communication entre les enfants et leurs parents qui sont amenés à s'interroger sur leurs sentiments, leurs opinions, favorisent des pratiques éducatives positives et bienveillantes. Le développement de ce programme renforce le sentiment de compétences des familles, les séances vécues étant totalement transposables et utilisables à la maison ; les informations sur le développement de l'enfant et leur accompagnement nombreuses. Ces temps encouragent et développent également le lien et la confiance octroyée sur ces sujets auprès de l'équipe éducative puisqu'elle y participe également.

Pour le collège André Malraux

A destination des élèves de 3^e

Déploiement de l'intervention « Paroles d'ados » à raison d'une intervention de deux heures par classe soit 6 interventions de deux heures du CRIPS (financement ARS-Collège-Cité éducative).

Ces interventions se sont déroulées sur le temps de classe des 3^e sur des créneaux prévus dans le cadre des différentes disciplines ce qui a permis d'impulser une transversalité entre professionnels.

Le point commun à l'ensemble des interventions a été la notion de consentement ; le fait que l'association parte des préoccupations énoncées par les groupes en présence a amené à aborder des thématiques très variées : réseaux sociaux et partages d'images non désirées, tolérance dans la relation à l'autre, pratiques sexuelles vues sur les réseaux sociaux...

Ces interventions se sont articulées avec l'action des référents d'éducation à la vie affective et sexuelle et une programmation de la 6^e à la 3^e : pour les niveaux 6^{ème} et 5^{ème} des séances déployées par les référents EVARS (Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle) de l'établissement, pour le niveau 4^e des interventions compléter par la venue de l'association Grain de sel débloquent les échanges en appui du théâtre forum, en 3^{ème} l'intervention conjointe de la PMI, du centre de santé et d'une conseillère conjugale.

Pour le collège Paul Eluard à destination des 6^e et des 5^e

L'action s'est déroulée en 3 temps : puberté (santé, prendre soin de soi, puberté des hormones, place des garçons et des filles dans l'entraide face aux changements corporels) / égalité filles-garçons (stéréotypes de genre, égalité, équité, inclusion, préjugés et discrimination) / respect et consentement (consentement prévention des violences, les émotions et leurs expressions, harcèlement, vivre ensemble, les forces et les ressources en santé)

2h par séance et par classe de 6^e et 5^e pour chaque temps

Ces interventions se sont articulées avec l'action des référents d'éducation à la vie affective et sexuelle

Pour le lycée André Malraux

Au lycée André Malraux, tenue de séances d'éducation à la vie affective et sexuelle relatives à la notion de consentement.



Intitulé de l'action	« Aie confiance, accroche-toi » <i>« Petits penseurs », nos jeunes apprennent à penser par eux-mêmes, utiliser les mots et construire des relations positives. L'avenir s'écrit avec des mots et de la réflexion !</i>
Diagnostic	<p>Des enfants en fragilité scolaire et en risque de décrochage scolaire, ont été reçu au cours d'un stage de deux semaines sur le programme « Aie confiance, accroches-toi ».</p> <p>Les jeunes accueillis ont montré une fragilité, autour de la question de l'estime de soi, la confiance.</p> <p>Il est essentiel d'outiller les enfants par le développement des CPS, afin de contribuer à la construction de leur santé mentale et de favoriser leur réussite scolaire et sociale.</p>
Objectifs	<p>Selon Fortin (2009), « les compétences psychosociales sont considérées comme des outils d'adaptation cognitive, émotionnelle et comportementale permettant à un individu de faire face aux situations de la vie, dans le respect des autres et en collaboration avec eux. »</p> <p>Le développement des compétences psychosociales offre aux adolescents/ collégiens, un espace pour :</p> <ol style="list-style-type: none">1. apprendre à se connaître,2. exprimer et comprendre leurs émotions,3. identifier leurs compétences et leurs ressources, développer leurs qualités et mieux appréhender leur environnement. <p>L'accompagnement proposé vise à :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ stimuler la pensée, questionner les phénomènes de la vie, encourager la curiosité ;✓ favoriser les échanges d'expériences et d'opinions, dans un cadre contenant et sécurisé ;✓ travailler sur l'impact des mots, la mise en mots, l'attitude, l'image, pour développer la prise de parole, l'expression, et ouvrir à des notions telles que la morale, les stéréotypes, les modèles, les influences ;✓ améliorer la compréhension de soi et des autres, pour renforcer la confiance ;✓ offrir aux adolescents un espace d'exploration introspective pour mieux se connaître ;✓ identifier leurs forces et leurs qualités, tout en les accompagnant dans la compréhension et le travail de leurs fragilités ;✓ favoriser l'autonomie, la responsabilisation et l'indépendance ;✓ développer leur pouvoir d'agir, maintenir un bien-être psychique, soutenir un fonctionnement optimal et encourager les interactions ;✓ apprendre à oser : découvrir, aller vers, se positionner, renoncer.



Public visé	8 collégiens
Lieu/ Début de l'action	Réussite éducative - Service Education 2 séances d'une heure
Description	Les compétences relationnelles et sociales ; le théâtre forum ; la prise de parole en public (répartie, controverse) Une approche philosophique visant à appréhender la complexité sociale et relationnelle (penser/agir)
Pilotes	Programme de Réussite éducative
Intervenants	Praticien en philosophie
Budget/coûts/recettes	Projet financé dans le cadre de la Cité éducative dans la continuité du projet aie confiance accroche toi

Fiche Formation : Premiers secours en santé mentale (FPSSM)

Projet	Formation PSSM - Module jeunes aux acteurs éducatifs d'un même territoire
Date Prévisionnel début	Année 2025
Personnes responsables	Coordonnateur CLSM Coordonnateur PRE
Public visé	Acteurs éducatifs œuvrant sur un même territoire QPV
Présentation	<p>La formation Premiers secours en santé mentale – Module Jeunes apprend aux adultes (parents, pros, éducateurs, enseignants, animateurs...) à repérer, comprendre et aider un jeune (12–25 ans) qui traverse une difficulté ou une crise en santé mentale.</p> <p>Le contenu de cette formation est uniformisé, elle se fait en 2 x 7h et à la fin un certificat de secouriste en santé mentale est obtenu.</p>
Objectifs	<p>Au-delà des objectifs de la formation en elle-même :</p> <ul style="list-style-type: none"> • former des acteurs d'un même territoire aux premiers secours en santé mentale, • créer une histoire commune entre ses acteurs, amenés à rencontrer le même public.
Mise en place	<p>Groupe de travail pluripartenarial avec les acteurs du territoire en lien avec le public jeunes pour évaluer les besoins</p> <p>Organisation des sessions de formation par zone géographique pour que les acteurs apprennent à se connaître et travailler ensemble</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Décembre 2024 - Octobre 2025 ➔ 2026 : nouvelle formation pour un dernier territoire</p>
Partenaires envisagés (Décrire la nature du partenariat et la nature des contacts pris)	<p>Département ; Education nationale ; PRE ; Prévention spécialisée ; Point d'accueil écoute jeunes Centres sociaux ; Maison des Ados Services jeunesse ; Service médiation Agents de bibliothèque</p>
Moyens Humains	Coordinatrice CLSM, Coordinateur PRE
Moyens matériels	Agglo, Prestataire



Fiche Action : Développer ses compétences interculturelles, un atout pour mieux accueillir et accompagner

Projet proposé par	DRE Béziers Organisme partenaire : Conseil et formation sur les relations interculturelles et les migrations (COFRIMI)
Public visé	Tout professionnel en situation d'accueil, d'accompagnement ou de relation avec des publics culturellement diversifiés.
Présentation	<p>Dans un contexte de diversité culturelle croissante, les professionnels sont amenés à accueillir et accompagner des publics issus d'horizons variés. Les écarts de représentations, de codes sociaux et de modes de communication peuvent générer incompréhensions, tensions ou malentendus.</p> <p>Le développement des compétences interculturelles constitue un levier pour améliorer la qualité de la relation, favoriser le dialogue et adapter les pratiques professionnelles.</p>
Objectifs	<p>Objectif général Renforcer les compétences interculturelles des professionnels afin d'améliorer l'accueil, la communication et l'accompagnement des publics.</p> <p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer les outils et méthodes de la communication interculturelle ✓ Déconstruire les stéréotypes et préjugés ✓ Adapter sa communication et son comportement aux situations interculturelles ✓ Favoriser le dialogue, la compréhension mutuelle et la collaboration
Mise en place	<p><u>Jour 1 : repères culturels</u></p> <p>Les objectifs de la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Comprendre la notion de culture ✓ Définition et construction de la culture ✓ Influence du parcours migratoire ✓ Traditions, représentations familiales, autorité, spiritualités <p>Les chocs culturels</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réactions face à une culture différente ✓ Différences dans la famille, rôles sociaux, éducation ✓ Codes sociaux : politesse, temps, autorité ✓ Corps, santé, maladie, mort, croyances <p>Obstacles à la communication interculturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mécanismes automatiques : catégorisation, stéréotypes, préjugés ✓ Ethnocentrisme, exotisme, non prise en compte des différences



	<p><u>Jour 2 : la démarche interculturelle en action</u></p> <p>Situations de communication interculturelle</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Analyse de situations professionnelles réelles✓ Schéma de la relation interculturelle✓ Travail en sous-groupes et mises en situation <p>Développer les aptitudes interculturelles</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Identifier ses propres références culturelles✓ Comprendre la logique de l'autre✓ Construire un espace de dialogue et de compromis <p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Apports théoriques illustrés d'exemples concrets✓ Réflexion individuelle et collective✓ Analyse de situations professionnelles vécues✓ Mises en situation, jeux de rôles, exercices pratiques✓ Cadre sécurisant favorisant l'expression et l'apprentissage✓ Remise d'un diaporama, supports pédagogiques et dossier documentaire <p>Modalités pratiques Durée : 2 jours (14 heures) Format : présentiel – collectif Modalités d'accès : sur inscription Rythme : sur mesure</p>
<p>Evaluation</p>	<p>Résultats attendus / Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Amélioration de la qualité de la communication interculturelle✓ Meilleure compréhension des différences culturelles✓ Réduction des incompréhensions et tensions relationnelles✓ Capacité à adapter ses pratiques professionnelles <ul style="list-style-type: none">✓ Test d'évaluation des compétences✓ Études de cas✓ Mises en situation / jeux de rôles

Convention(s) : exemple

CONVENTION DE PARTENARIAT CAISSE DES ECOLES DE [REDACTED]

ENTRE

La Caisse des Ecoles de [REDACTED], représentée par son représentant légal, monsieur [REDACTED]
[REDACTED] Président

Dont le siège est situé [REDACTED]

Ci-après dénommée « la Caisse des Ecoles »

D'une part,

ET,

L'Association [REDACTED]

Dont le siège est situé, [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Représentée par [REDACTED]

[REDACTED]

Ci après dénommé « le prestataire »

D'autre part,

ET

- **CADRE D'INTERVENTION :**

Le plan de cohésion sociale du 30 juin 2004 et la loi de programmation du 18 janvier 2005 qui ont apporté des moyens et des outils complémentaires pour accompagner les enfants du 1^{er} et 2nd degré et leurs familles qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à la réussite scolaire et éducative,

Considérant que la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, de programmation pour la cohésion sociale, initie les dispositifs de Programme de Réussite Éducative comme des dispositifs qui sont chargés d'accompagner hors temps scolaire et en dehors de l'établissement scolaire, des enfants et des jeunes résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou qui sont scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire ou situé en QPV, et qui présentent des signes de vulnérabilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés,

Considérant, que la ville de [REDACTED] s'inscrit dans cette démarche et confie à la [REDACTED]
[REDACTED] le portage juridique, financier et opérationnel de ce dispositif,

Considérant que les actions proposées aux enfants et aux jeunes (accompagnement scolaire, prévention du décrochage scolaire, santé, activités culturelles, loisirs, sportives...) doivent obligatoirement s'inscrire dans le cadre d'un suivi personnalisé, c'est-à-dire dans un parcours préconisé par une équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS). L'EPS réunit dès lors un ensemble de professionnels : enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, médecin scolaire...

Considérant que les parcours personnalisés peuvent comprendre des actions de différente nature notamment des actions favorisant le dialogue parents/enfants et parents/école, des vacations médicales, la mise en place d'actions en petit groupe permettant l'expression de l'enfant (atelier théâtre, danse...), des activités favorisant le bien-être et la santé de l'enfant,



Considérant, qu'il convient de proposer aux familles ayant accepté de collaborer avec la Réussite Educative un espace d'échange spécifique leur permettant de mieux appréhender les propositions du dispositif en termes d'accompagnement psychologique,

Considérant, qu'il convient de développer une action de prise en charge directe en matière de souffrance psychique qui constituera une intervention pouvant être préconisée dans un programme d'accompagnement individualisé.

Il est convenu ce qui suit,

OBJET DE LA MISSION

La souffrance psychologique est, selon les acteurs de terrain, une problématique souvent rencontrée par les enfants et les jeunes. Les individus en souffrance se signalent de plus en plus tôt, par des plaintes somatiques, des troubles de conduite, des phobies scolaires, des comportements agressifs ou violents, qui ne sont pas toujours reconnus comme des signaux d'alarme ou bien lorsqu'ils le sont, ne peuvent faire l'objet d'un suivi approprié.

Les signataires de la présente convention reconnaissent qu'il est nécessaire dans certains cas de proposer aux bénéficiaires du Programme de Réussite Éducative, une action de prise en charge en matière de santé mentale.

Qui se donne pour objectif de proposer :

- Un suivi individuel ou familial

L'association [REDACTED] s'engage à faire bénéficier certains enfants et jeunes suivis dans le cadre du dispositif de Réussite Educative, d'un accompagnement psychologique et un soutien personnalisé à partir d'entretiens individuels ou familiaux qui favorisent le travail autour des difficultés psychiques, éducatives et relationnelles. Ses moyens d'actions sont un lieu d'écoute, de parole et de médiation où sont pratiquées différentes techniques psychothérapeutiques (individuel, groupe enfants et adolescents), du soutien psychologique, de la guidance parentale et de la thérapie familiale, des groupes de parole en lien avec la problématique du jeune (décrochage scolaire, conduites à risques, difficultés de sociabilisation...)

[REDACTED] s'engage à proposer un 1^{er} rdv d'accueil dans un délai de 30 jours.

Cette intervention se fera dans le cadre des accompagnements proposés par la réussite éducative et selon les modalités suivantes :

Le référent de parcours en charge de l'accompagnement de la famille adressera à l'association [REDACTED] sollicitant ainsi une première rencontre.

Leur prise en charge par le P.R.E se fait sur la base de 20 entretiens par personne. Au-delà de cette période et si le prestataire considère nécessaire la poursuite de cet accompagnement, celui-ci sera pris en charge dans le cadre des autres financements mobilisés par lui.

ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage donc à réaliser dans les conditions définies ci-après et dans le cadre de la présente convention, les prestations suivantes :

Accueil, soutien psychologique et prise en charge psychothérapeutique individuels ou collectifs, d'enfants et / ou d'adolescents orientés par le Programme de Réussite Educative de Corbeil-Essonnes.

MODALITES DE REALISATION DE LA PRESTATION

Les entretiens individuels et les entretiens familiaux sont organisés sur rendez-vous, dans les locaux de [REDACTED]



MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLABORATION

L'association [REDACTED] informera le coordonnateur de réussite éducative des modalités de mise en œuvre des actions : notamment le rythme des rencontres avec les familles ou les jeunes, l'orientation éventuelle du bénéficiaire vers d'autres services ou prestations ainsi que les éventuelles absences des enfants/parents/familles aux entretiens prévus.

DURÉE DE LA MISSION

La convention est valable pour une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature par les deux parties.

MONTANT DES PRESTATIONS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Obligations du P.R.E. :

- Assurer le repérage et l'orientation des enfants, jeunes et parents susceptibles de bénéficier des prestations proposées.

Obligations du prestataire :

- Nommer un psychologue référent pour les interventions prévues

L'association [REDACTED] sera rémunérée selon les tarifs horaires suivants :

Montant des honoraires pour un(e) :

- Entretien individuel :
- Entretien parents :
- Entretien familial :

Un point régulier sera organisé entre le coordonnateur du programme de réussite éducative et le prestataire Filigrane, pour ajuster le nombre de situations à adresser.

Un tableau mensuel sera dressé par le programme de réussite éducative à l'association [REDACTED], dans lequel seront indiqués les éventuelles fins de parcours et les dates de celles-ci.

En retour, l'association [REDACTED] indiquera si les enfants et familles orientés viennent régulièrement aux rendez-vous proposés.

Il est convenu que le règlement des prestations sera réalisé trimestriellement et à l'acte.

Les paiements s'effectueront au compte bancaire :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Révision des honoraires :

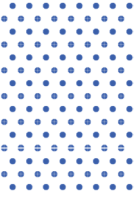
Aucune révision ne sera appliquée au tarif des honoraires mentionnés à l'article 7 de la convention pendant la durée de celle-ci.

Le versement des prestations facturées est exclusif de toute autre rémunération ou indemnité (notamment les frais engendrés par l'exercice de l'activité).

EVALUATION

Les parties s'entendent sur la mise en place de différents indicateurs mesurables qui permettront d'évaluer la pertinence de l'action proposée pour chaque suivi individuel.

Les parties s'entendent sur l'échange d'informations utiles permettant d'estimer la pertinence de l'action proposée pour chaque suivi.



RESILIATION

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

- LITIGES

En cas de litige, notamment sur l'interprétation de la présente convention, les parties, après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, ...) conviennent de s'en remettre à la juridiction compétente.

Les litiges ainsi non résolus et nés de l'exécution du présent contrat relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de [REDACTED]

Fait à [REDACTED], le .../.../...

La Caisse des Ecoles de [REDACTED]

Vice-Président

L'Association [REDACTED]

Directrice

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE DE

[REDACTED]
FICHE DE LIAISON « [REDACTED] »

Demande du Programme de Réussite Educative de [REDACTED]

Date de la demande :

Nom de l'enfant/Parent/Famille concerné(e) :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Motif initial de la demande :

Contact référent de parcours en charge de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille :

Nom :

Prénom :

Tél :

Réponse [REDACTED]

Date de la réponse :

Date du premier entretien proposé :

Nom du psychologue :

La santé mentale des jeunes constitue un enjeu majeur de santé publique. Depuis la crise sanitaire, les indicateurs montrent une hausse marquée de l'anxiété, de la dépression, de la phobie scolaire et de l'isolement, touchant particulièrement les adolescents et les jeunes adultes. Ces fragilités sont encore plus prononcées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, où les déterminants sociaux renforcent la vulnérabilité psychique. C'est dans ce contexte que la santé mentale a été désignée grande cause nationale en 2025 - et reconduite en 2026.

Le présent guide est destiné aux professionnels des Programmes de réussite éducative (PRE). Il est le résultat des travaux d'un groupe de travail interinstitutionnel et multi-acteurs piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) entre juillet 2025 et février 2026, à la suite des décisions du Comité interministériel des villes du 6 juin 2025. L'objectif était de dresser un diagnostic précis de l'action des PRE en santé mentale, de recenser les partenariats existants et de cartographier l'offre mobilisable pour aider à la définition d'un parcours coordonné du repérage à la prise en charge.

Il propose aux professionnels des PRE d'une part des clés de compréhension sur la santé mentale et d'autre part des outils, des ressources et des formations pour agir au bon niveau dans le parcours en santé mentale des enfants et des jeunes des QPV.

AGIR

STRUCTURER LES PARCOURS EN SANTÉ MENTALE AU SEIN DES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

UN GUIDE À L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS
DES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

